**No 5644**

**P R O J E T D E LOI**

**portant approbation de l’Accord instituant**

**le Laboratoire Européen de Biologie Moléculaire,**

**fait à Genève, le 10 mai 1973**

M. Marcel OBERWEIS, Rapporteur;

\*

**1. Historique du projet de loi**

En date du 1er décembre 2006, Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et de l’Immigration a déposé à la Chambre des Députés qui fut avisé par le Conseil d’Etat le 20 mars 2007. Dans sa réunion du 16 mai 2007, la Commission de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Culture a désigné Monsieur Marcel Oberweis comme rapporteur du projet et a procédé à l’analyse du projet et de l’avis du Conseil d’Etat. Le présent rapport a été examiné et adopté dans la réunion du 7 juin 2007.

**2. Objet de la loi**

Le projet de loi sous rubrique a pour objet l’approbation de l’Accord instituant le Laboratoire Européen de Biologie Moléculaire (EMBL), fait à Genève, le 10 mai 1973. L'adhésion du Grand-Duché de Luxembourg au Laboratoire européen de Biologie moléculaire permettra aux chercheurs luxembourgeois d'avoir accès aux infrastructures de recherche du Laboratoire européen, aux plates-formes technologiques et aux services avancés et aux formations de haut niveau pour l'apprentissage de nouvelles méthodologies. Cette adhésion constitue une priorité pour la communauté scientifique du domaine des sciences du vivant du Luxembourg en général, et pour les chercheurs de l'Université du Luxembourg en particulier.

**3. Activités de recherche dans le domaine des sciences du vivant au Luxembourg**

Ces activités de recherche se déroulent notamment

- au Centre de Recherche Public Santé (CRP-Santé) où réunis le Laboratoire d’Hémato-Cancérologie Expérimentale (LHCE), le Laboratoire de Biologie Moléculaire, de Génomique et de Modélisation (LBMAGM), le Laboratoire d’Immunogénétique-Allergologie (LIA), l’Institut d’Immunologie (II) LNS/CRP-Santé, le Laboratoire pour la recherche en Neurosciences/Neuro-oncologie (NorLux), le Laboratoire de rétrovirologie (LRTV), le Laboratoire de Biologie Moléculaire Végétale (LPMB), et le Laboratoire de Recherche Cardi-vasculaire ;

- au Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann, établissement public réunissant dans son département « Environnement et Agro-Biotechnologies » (EVA) les unités de recherche « Biotechnologies forestière et agricole », « Ecosystèmes aquatiques et terrestres », « Géo-hydrosystèmes et Aménagement du Territoire » ainsi que « Nutrition, Sécurité alimentaire et Toxicologie » ;

- à l’Université du Luxembourg, établissement public structurée en unités de recherche parmi lesquelles l’Unité de recherche « Sciences de la Vie » fonctionne avec sept professeurs, un assistant - professeur, neuf assistants-chercheurs, six doctorants, quatre étudiants en *master*, un ingénieur ainsi que quatre techniciens ;

**-** à la Fondation de Recherche Cancer et Sang : Le Laboratoire de Biologie Moléculaire et Cellulaire du Cancer (LBMCC) étudie l’effet du TNF alpha sur la différentiation érythroïde et l’expression de gènes spécifiques induits par les anthracyclines et d’autres inducteurs chimiques de la différentiation. Les résultats identifient le facteur de transcription GATA-1 comme une cible importante de l’inhibition de la différentiation érythroïde.

Un deuxième projet vise à utiliser des agents chemopréventifs naturels en tant qu’inhibiteurs des mécanismes de résistance des cellules leucémiques aux agents chimiothérapeutiques ;

- auprès d’autres institutions actives dans le domaine des sciences du vivant, comme le Centre de Ressources des Technologies pour la Santé (CR-SANTEC) du CRP-Henri Tudor, l’institut viti-vinicole (IVV), le Fonds National de la Recherche (FNR) avec le programme Santé et Biotechnologie (BIOSAN), ainsi que le programme Sécurité Alimentaire (SECAL).

**4. Impact financier**

L’impact financier se traduit par le paiement d’une contribution unique ainsi que d’une contribution annuelle du Luxembourg tablant sur une clé tenant compte de la force économique des Etats membres considérée sur base des statistiques officielles de l’OCDE. Cette clé s’établit à 0,21%, la contribution totale est estimée à 151.500.- euros pour 2007 et à 159.500.- euros pour 2008.